



CC du Grand Roye (Siren : 200030716)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Roye
Arrondissement	Montdidier
Département	Somme
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/2011
Date d'effet	01/01/2012

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	Mme Bénédicte THIEBAUT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	13 rue Henri Renard
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80700 ROYE
Téléphone	03 22 78 58 83
Fax	03 22 87 37 11
Courriel	comdecomdugrandroye@laposte.net
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	12 336
Densité moyenne	71,25

Périmètre

Nombre total de communes membres : 28

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Armancourt (218000255)	23
80	Balâtre (218000511)	87
80	Beuvraignes (218000966)	866
80	Biarre (218000982)	75
80	Carrépuis (218001691)	276
80	Champien (218001774)	279
80	Crémery (218002152)	113
80	Cressy-Omencourt (218002160)	126
80	Damery (218002244)	244
80	Dancourt-Popincourt (218002251)	142
80	Ercheu (218002673)	821
80	Etalon (218002798)	138
80	Fonches-Fonchette (218003093)	160
80	Fresnoy-lès-Roye (218003457)	304
80	Goyencourt (218003671)	96
80	Gruny (218003770)	341
80	Hattencourt (218004034)	292
80	Herly (218004158)	48
80	Laucourt (218004455)	181
80	L'Echelle-Saint-Aurin (218002525)	55
80	Liancourt-Fosse (218004505)	292
80	Marché-Allouarde (218004828)	63
80	Roiglise (218006369)	169
80	Roye (218006450)	6 160
80	Saint-Mard (218006674)	203
80	Tilloloy (218007110)	355
80	Verpillières (218007417)	160
80	Villers-lès-Roye (218007540)	267

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies

-La Communauté de Communes du Grand Roye assume la compétence « étude et création de Zones de Développement Eolien ».

Environnement et cadre de vie

- Assainissement non collectif

- Les études, conseil et contrôle des installations d'assainissement non collectif

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

- La collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés pour les particuliers. - Le tri, la récupération et la valorisation des déchets recyclables et récupérables.

- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- Autres actions environnementales

Bassin de l'Avre (rivières : Avre non domaniale, Trois Doms, Brache) sur le territoire communautaire, pour le linéaire qui le concerne : étude, exécution et exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général et ayant entre autres pour objectif : - de lutter contre les inondations, le débordement des cours d'eau, l'érosion des sols et le ruissellement générant des coulées de boue ; - de maintenir les cours d'eau dans leur profil d'équilibre et de permettre l'écoulement naturel des eaux ; - de restaurer ou de maintenir dans leurs fonctionnalités naturelles les cours d'eau afin de garantir leur bon état écologique.

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

- Les actions en faveur du maintien à domicile : - Service d'aides ménagères à domicile, - actions en faveur de l'animation, les échanges inter-générationnels.

- Activités sanitaires

Construction et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire sur le territoire.

- Action sociale

-La création et gestion de nouvelles crèches et haltes garderies -La gestion et le développement du Relais Assistantes Maternelles de Roye, en partenariat avec la C.A.F. ou tout autre partenaire ACTIONS FACILITANT L'INSERTION des chômeurs de longue durée, des bénéficiaires du RSA et des jeunes en relation avec la mission locale et Pôle Emploi : - Adhésion de la communauté de communes à la mission locale en lieu et place des communes adhérentes - Création de structures d'insertion intercommunales - Les études et actions en faveur de la création de structures d'hébergement d'intérêt communautaire pour personnes âgées.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

L'étude, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique dont la création est postérieure à celle de la communauté de communes

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- Les actions en faveur du développement économique, conseil et assistance et aide aux partenaires et entreprises pour l'accueil et la recherche des projets d'implantation, de développement d'entreprises ou d'activités économiques sur les zones dédiées - Les actions en faveur du maintien du dernier commerce de proximité d'une commune.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- L'école de musique est de compétence communautaire

- Activités culturelles ou socioculturelles

- La communauté de communes peut participer à la promotion, l'information, la coordination, le soutien financier et logistique, la valorisation d'actions et de manifestations qui entrent dans le cadre de la politique culturelle ou sportive d'intérêt communautaire, à l'exclusion de toute participation à la construction, à l'entretien et au fonctionnement des équipements sportifs ou culturels.

- Activités sportives
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
<i>Élaboration, réalisation, modification et révision de documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme)</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
<i>capacité pour la Communauté à faire des réserves foncières en vue d'opérations relevant de sa compétence</i>
- Transport scolaire
<i>- La communauté est organisateur secondaire du transport scolaire dans le cadre d'une convention de délégation conclue avec le conseil général.</i>
Développement touristique
- Tourisme
<i>- Les actions en faveur du développement, de la promotion et de la valorisation de l'activité touristique, étude et portage de projets touristiques structurants.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
<i>- Les études et programmes Locaux de perspectives sur l'Habitat</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
<i>- Les opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat</i>
Autres
- NTIC (Internet, câble...)
<i>- Aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques et promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication. Le conseil de la Communauté de Communes est autorisé à transférer cette compétence à un syndicat mixte.</i>
- Autres
<i>-La Communauté de communes peut adhérer à un syndicat mixte -La gestion des animaux errants -La communauté assure le versement des contributions financières au Service Département d'Incendie et de Secours (SDIS). -La communauté élabore, organise et gère un Plan de déneigement et un plan intercommunal de sauvegarde. -La communauté est compétente pour participer à l'élaboration, élaborer, signer et/ou mettre en œuvre des politiques contractuelles de développement local conclues avec l'Etat, la Région, les Départements, les Pays, les Parcs Naturels Régionaux -Conformément à l'article L 5214-16 du CGCT, la Communauté de Communes peut attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'équipements d'intérêt commun.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
80	Somme Numérique (258004365)	SM ouvert	597 532
80	SMITOM du SANTERRE (258004571)	SM fermé	65 264
80	SI Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	648 337

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)